



2335, Route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

## AVIS PUBLIC

### PROCÉDURE OUVERTE

#### N/Réf. 2026-03

La municipalité des Éboulements demande actuellement des soumissions par procédure ouverte pour le déneigement de certains de ses chemins municipaux pour une durée de 2 ans. Le contrat vise la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'outillage et des matériaux (abrasifs, sel et sable, etc.) requis pour procéder au déneigement de certaines rues, chemins et routes de la municipalité en conformité aux dispositions contenues dans les documents d'appel d'offres.

Les documents d'appels d'offres faisant état des conditions à respecter ou à connaître ainsi que toutes modifications à ces documents seront disponibles uniquement sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à compter du 7 août 2026 à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-877-336-7326 ou au 418-646-0177. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions seront reçues, sous pli cacheté, dans une enveloppe portant la mention « **PROCÉDURE OUVERTE no 2026-03 – Déneigement des chemins municipaux** » au bureau de la Municipalité sise au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements au plus tard le 28 août 2026 à 11 h. L'ouverture des soumissions se fera publiquement au même endroit et à la même date à 11h15.

Les garanties financières et d'autres exigences spécifiques sont inscrites dans les documents d'appel d'offres.

Seules seront considérées les soumissions qui sont présentées par des personnes ou entreprises ayant un établissement sur le territoire d'un pays ou d'une province visée par un accord applicable au présent contrat. L'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et l'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC) sont applicables au présent contrat.

Le contrat pourra être attribué par le conseil municipal, le cas échéant, au soumissionnaire ayant déposé la soumission avec le prix proposé le plus bas, à sa seule discrétion.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. La Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de la procédure ouverte, Monsieur Grégoire Bouchard, Directeur des travaux publics, par courriel : [gbouchard@leseboulements.com](mailto:gbouchard@leseboulements.com)

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS LE 7 AOÛT 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-Sébastien Pilote, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, LE 7 AOÛT 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier